



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 78/89

Concerne : Présentation d'un avant-projet pour un collège, un abri de protection civile et un parking souterrain sur les parcelles No 278 et 281 au lieu dit "La Combe-les-Places" et demande du solde de crédit d'étude de fr. 432'000.- pour ce même objet.

Municipal responsable : M. Heinrich Schwegler

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 22 novembre 1988, le Conseil a voté un crédit d'étude de fr. 46'000.- pour élaborer un avant-projet pour la construction d'un collège, d'un abri de protection civile et d'un parking souterrain au lieu-dit "La Combe-les-Places".

En acceptant la proposition de la commission, chargée d'étudier cet objet, le Conseil communal nous a demandé de soumettre l'avant-projet à l'approbation du Conseil avant d'entreprendre l'étude complète pour cette construction.

Le bureau d'architecte BAU a élaboré un tel avant-projet. Une partie des plans est jointe à ce préavis. L'ensemble des plans (au 1 : 200ème) pourra être consulté à partir du lundi 26 juin 1989 au Greffe municipal.

Le programme des locaux scolaires est conforme aux propositions présentées dans le préavis No 63/88. En plus de l'abri de protection civile pour 650 - 800 personnes servant de parking pour 40 à 45 voitures, un poste d'attente type II* est prévu au sous-sol. Le parking actuel sera utilisé comme préau.

Sur la base du coût total des ouvrages proposés, qui est estimé à fr. 7'500'000.- (dont à déduire d'éventuels subsides), le coût de l'étude comprend les honoraires d'architecte, d'ingénieur civil et d'ingénieur géotechnicien, et s'établit comme suit :

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| a) Avant-projet | fr. 46'000.-- (déjà exécuté) |
| b) Phase enquête publique | fr. 332'000.-- |
| c) Rentrée des soumissions | fr. 478'000.-- |

Compte tenu du crédit d'étude déjà accordé selon le préavis municipal No 63/88, la Municipalité sollicite le solde du crédit d'étude soit fr. 432'000.--.

Le temps nécessaire pour cette étude est de 12 mois. La réalisation proprement dite est évaluée à 20 mois au minimum.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis No 78/89 concernant la présentation d'un avant-projet pour un collège, un abri de protection civile et un parking souterrain sur les parcelles No 278 et 281 au lieu-dit "La Combe-les-Places",
- lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

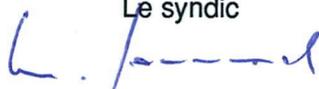
DECIDE

- 1 / d'approuver l'avant-projet pour un collège, un abri de protection civile et un parking souterrain sur les parcelles No 278 et 281 au lieu-dit "La Combe-les-Places",
- 2 / d'autoriser la Municipalité à mandater le bureau d'architecte BAU pour l'élaboration des phases b) et c) de l'étude pour ce même objet,
- 3 / de lui accorder à cet effet un crédit de fr. 432'000.--
- 4 / de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de fr. 14'400.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 22 mai 1989 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

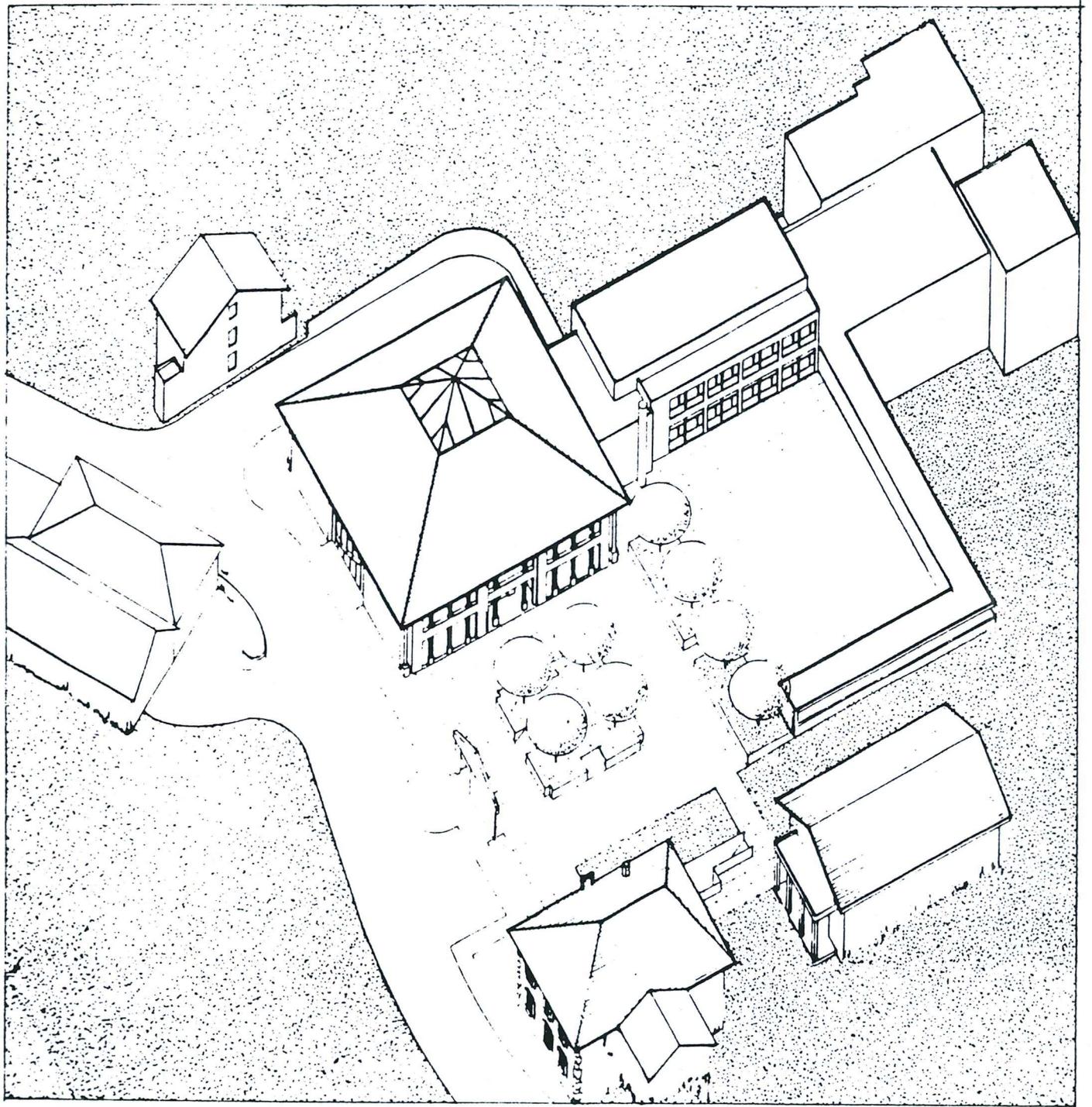

M. Jaccard

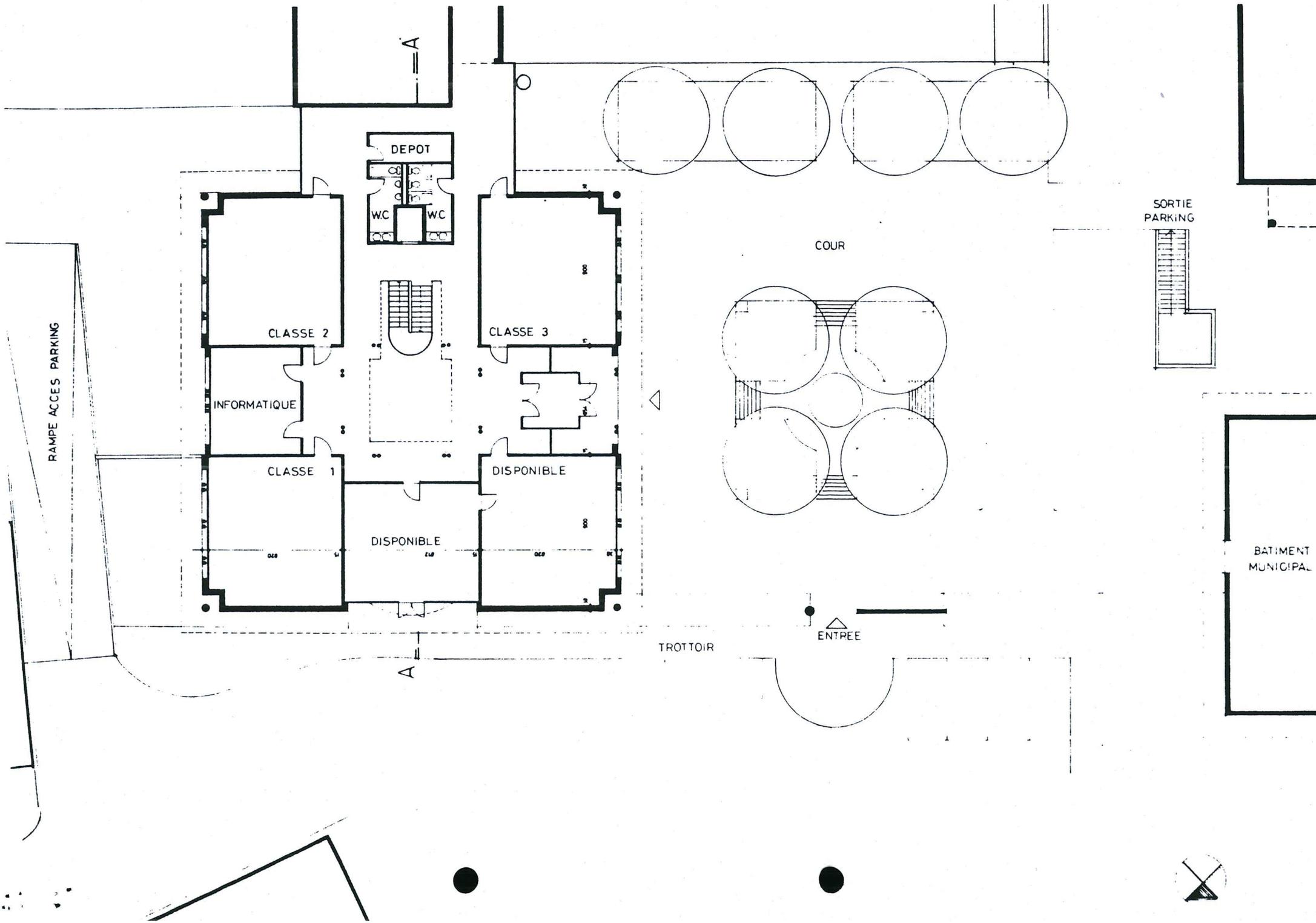


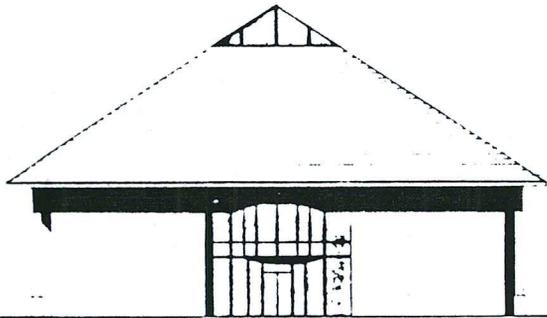
Le secrétaire


A. Badel

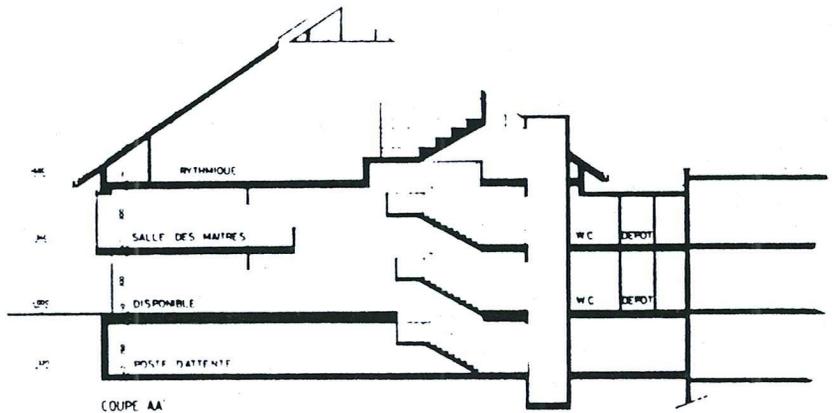
- Annexes :
- 1 plan du rez-de-chaussée
 - 1 plan de façades et coupes
 - 1 axonométrie



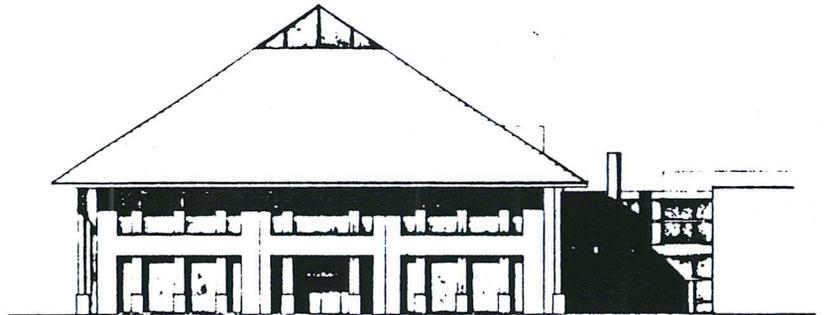




FACADE NORD-EST



COUPE AA



FACADE NORD OUEST